



Commune de GOURNAY

**Arrête Municipal N° 09-2026 du 09/04/2026**

**Portant réglementation de la circulation sur la Le Grand Gaillard, Du 15/04/2026 au 14/07/2026, à l'occasion de Remplacement poteau télécom, commune de GOURNAY,**

**Le Maire de GOURNAY**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 09/04/2026 par Laura FROGER pour le groupe ALQUENRY,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Du 15/04/2026 08:00 au 14/07/2026, à l'occasion de Remplacement poteau télécom, réalisé et organisé par GROUPE ALQUENRY et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur Le Grand Gaillard, commune de GOURNAY.

**Article 2 :**

Au droit de la section réglementée, la circulation sera réglementée par alternat par sens prioritaire par panneaux B15 et C18. Les véhicules circulant dans le sens seront prioritaires sur ceux venant en sens inverse. Tous les usagers qui circulent sur une voie débouchant sur l'axe concerné par les travaux ci-dessus pourront momentanément être stoppés le temps d'une intervention ponctuelle sur cet axe.

**Article 3 :**

Au droit de la section réglementée, la vitesse sera limitée à 50 km/h

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par GROUPE ALQUENRY et/ou ses sous-traitants.

**Article 5 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

**Article 7 :**

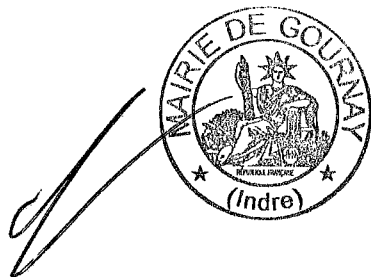
Le Maire de GOURNAY  
GROUPE ALQUENRY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME  
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX  
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A GOURNAY, le 09 avril 2026

Le Maire de GOURNAY, Philippe BAZIN



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

MISE EN PLACE DES PANNEAUX SUIVANT :

- TRAVAUX

- CONES CHANTIER

- CHAUSSE RETRECIE

- TRIFLASH CAMION

B15 - C18

Autres prescriptions :

CHANTIERS AMBULANTS : DUREE MAXIMUM PAR POTEAUX :2 HEURES

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal  Localité : ..... Pays : .....

Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : FROGER Prénom : LAURA Qualité : CHARGEE DE PROJETS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024\*01

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : GROUPE ALQUENRY ET LEURS SOUS-TRAITANT Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : Laura FROGER

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 45 RUE PIERRE MARTIN

Code postal 71211 Localité : LE MANS Pays : FRANCE

Téléphone 0252990388 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... appuisft @ ..... alquenry.fr

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE CVL MICHEL Prénom : KARINE

Adresse Numéro : 183 Extension : ..... Nom de la voie : GENERAL PATONNE

Code postal 35706 Localité : RENNES CEDEX 7 Pays : FRANCE

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... @ .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal 36 Localité : VOIR LISTE, LIEN GOOGLE MAPS ET PLANS JOINTS

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : Remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques jugés trop vieux  
et dangereux en place pour place

Date prévue de début des travaux : 15/04/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 90 Date de début de réglementation 15/04/2026

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....